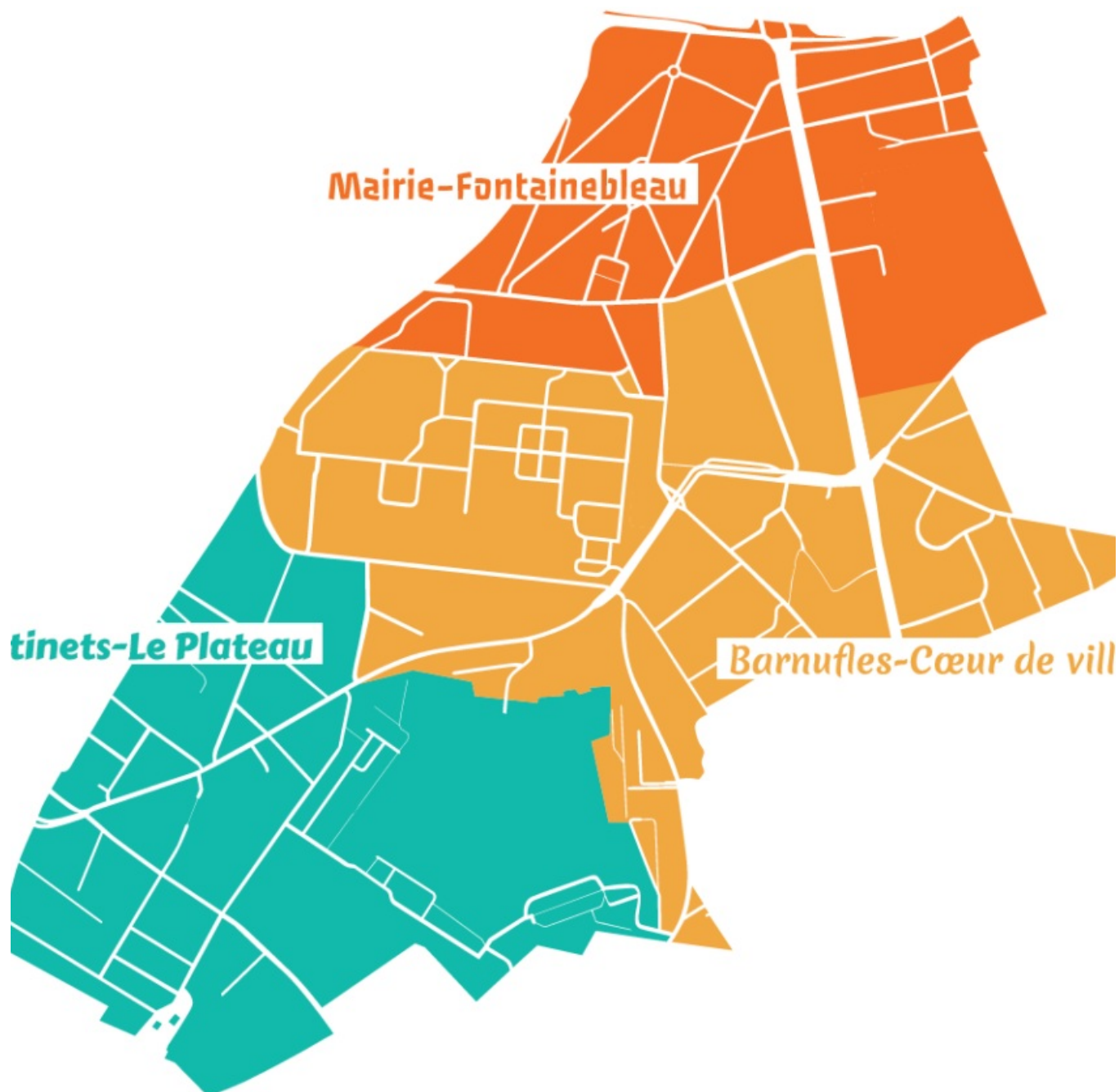


Budgets participatifs 2022 : Faites vos propositions jusqu'au 13 mars !

En 2022, pas 1 mais 3 budgets participatifs !

Afin de favoriser des projets locaux portés par les habitants et qui ont une réalisation concrète dans le quotidien des Kremlinoises et des Kremlinois, la Ville propose un budget participatif par quartier d'un montant de 50 000 € chacun. Au Kremlin-Bicêtre, il existe 3 quartiers :



Les 7 étapes pour un projet réussi

Qui est concerné ?

Habitant ou copropriété, association ou collectif, école ou centre de loisirs, étudiant ou famille, tout le monde peut présenter le projet qui lui tient à cœur.

Le projet doit être :

- d'intérêt général
- localisé au Kremlin-Bicêtre dans votre quartier
- relever des compétences de la Ville
- avoir un coût maximum de 50 000 €
- un projet d'investissement

La différence entre une dépense d'investissement et de fonctionnement

o **Quelle est la différence entre un projet d'investissement et de fonctionnement ?**

Investissement	Fonctionnement
Aménagement de l'espace public	Aides financières, subventions aux associations, etc.
Rénovation de bâtiments	Electricité, eau, gaz
Achat d'équipements pérennes : véhicule, ordinateur...	Achats de fournitures : alimentaire, papeterie pour les écoles...
Travaux d'infrastructure : piste cyclable, ralentisseur...	Salaires des agents de la Ville

déposer mon projet ?

- En remplissant le formulaire ci-dessous :

Déposez votre projet en ligne

Désolé. Ce formulaire n'est plus disponible.

- En remplissant le coupon reçu dans Le Mag' de Février et en le déposant dans l'urne de votre quartier
- En vous rendant directement à l'urne de votre quartier :
 - Martinets-Le Plateau : Centre social Germaine-Tillion
 - Mairie-Fontainebleau : Accueil de la Mairie
 - Demourges-Cœur de Ville : Club Antenne Loisirs

- BARNUIES-CŒUR de VIII^e : CLUB ANTOINE LACROIX
- En vous rendant au camion des projets aux dates suivantes : dates à venir



Attention ! La date limite de dépôt est prévue le dimanche 13 mars 2022.

Du 13 mars à mai : étude du projet

Les services municipaux étudient la faisabilité technique de votre projet. Une réponse est apportée à chaque proposition que le projet soit retenu, à modifier ou non envisageable pour différentes raisons (financières, techniques).

Mai : présentation des projets retenus

Guettez votre boîte aux lettres ! Une présentation complète des projets proposés dans votre quartier vous seront envoyée.

Juin : Venez voter !

Rendez-vous à votre Conseil de quartier pour voter pour votre projet préféré !

A partir de l'été 2022 : réalisation des projets retenus

Les projets lauréats sont mis en œuvre. La réalisation par les services de la ville pourra commencer à partir de la rentrée de septembre.